



compromis de vente annulé

Par **blackkat**, le **04/03/2013** à **12:46**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente avec un couple marié sous le régime de la séparation de biens au mois de décembre 2012 par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Sur le compromis était notée une clause d'obtention de prêt à la date du 7/03.

Le 1/03 l'agence nous a appelé pour nous dire que le prêt est refusé car sa femme est fichée à la Banque de France.

J'aimerais savoir si il n'y a pas une erreur de la part de la Banque Crédit Foncier qui aurait dû voir ce problème depuis au moins le mois de décembre ?

Nous avons engagé des frais pour la location d'un autre appartement (caution, 1er loyer), si il y'a bien eu mauvaise gestion de la part de la Banque pouvons-nous nous retourner vers cette Banque pour un dédommagement des frais engagés sachant que nous n'aurions rien loué si ils avaient pris la peine de vérifier que les emprunteurs n'étaient pas fichés, je précise que la femme ne travaille pas et que c'est le mari qui devait faire l'emprunt.

Dois-je me retourner vers les emprunteurs qui savaient qu'ils étaient fichés ?

merci pour vos réponses juridiques